

MISE AU CONCOURS
DE
TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES
ANNONCES ET INSERTIONS

FOURNITURES

Département des postes et des chemins de fer.

Administration des postes.

Drap d'habillement.

L'administration des postes met au concours la fourniture des draps d'habillement pour l'année 1919, savoir :

Quantités nécessaires.	Largeur minimum entre les lisières. cm.	Poids minimum par mètre. gr.
1. 17.000 m. de drap bleu-mêlé foncé . . .	140	750
2. 17.000 m. de satin gris-bleu . . .	140	750
3. 17.000 m. de drap bleu-mêlé foncé pour blouses	140	500
4. 14.000 m. de drap bleu-mêlé, sans sens pour manteaux	140	760

Les prix sont fixés comme suit :

Drap pour uniformes	fr. 27, 20 le mètre
Satin	» 27, 65 » »
Drap pour blouses	» 21, 30 » »
Drap pour manteaux	» 25, 65 » »

payables trente jours après la vérification de la marchandise, avec 2 % d'escompte, ou à trois mois sans escompte.

Le drap est livrable franco Berne. Les délais de livraison sont fixés ainsi qu'il suit :

pour les articles 1, 2 et 3 : 1^{er} février 1919,
pour l'article 4 : 1^{er} juin 1919.

L'administration des postes se réserve d'adjuger la fourniture de ces draps à plusieurs soumissionnaires, ou en bloc.

Il n'est pas alloué d'indemnité pour le matériel d'emballage qui n'est pas renvoyé, en tant qu'il s'agit de toile d'emballage.

Les *fabricants suisses* qui désirent soumissionner peuvent, pour se rendre compte de la *nuance* exigée, se procurer des échantillons de drap au bureau du matériel (section de l'habillement) de la direction générale des postes à Berne.

Les offres doivent être adressées à la direction soussignée d'ici au 10 avril 1918.

Berne, le 14 mars 1918.

[2].

Direction générale des postes.

TRAVAUX

Arsenal de Berne.

Sont mis au concours les *travaux de menuiserie* (y compris la fourniture des fenêtres) pour un bâtiment des ateliers et magasins sur le Wankdorffeld, à Berne.

Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés au bureau N° 86 de la direction soussignée (2^e étage du palais du parlement), à laquelle les soumissions doivent parvenir d'ici au 1^{er} avril 1918, sous pli fermé, affranchi et portant la mention extérieure *Soumission pour bâtiment des ateliers Wankdorffeld.*

Berne, le 13 mars 1918.

[2].

Direction des constructions de la Confédération.

PLACES

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco, et être accompagnées de certificats de bonnes vie et mœurs; les postulants doivent indiquer distinctement leurs noms et prénoms, leur domicile et leur lieu d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé au moment de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi fourniront les renseignements nécessaires.

Branche de service S'adresser à :	Place vacante	Traitement Fr.	Délai d'inscrip- tion	Conditions d'admission
Département de l'intérieur. (Inspection des travaux publics.)	1 ^{er} adjoint de l'inspecteur en chef des travaux publics.	5,200 à 7,300	6 avril 1918 [2.]	Etudes techniques complètes. Connaissance des langues nationales. Longue expérience dans les travaux hydrauliques.
En cas de promotion, la place de 2 ^e adjoint est également mise au concours. Traitement fr. 5,200 à fr. 7,300.				
Département politique. (Division des affaires étrangères.)	Commis de I ^{re} classe.	3,200 à 4,300	30 mars 1918 [2.]	Bonne instruction générale, connaissance des langues allemande et française.
La place est provisoirement occupée.				
Département de justice et police. (Bureau des assurances.)	Commis de II ^e classe.	2,200 à 3,800	10 avril 1918 [2.]	Bonne instruction générale; connaissance des langues française et allemande; habileté en dactylographie.
Département suisse de justice et police.	Chef de la division de police.	6,200 à 8,300	2 avril 1918	Instruction juridique, être au courant du service de l'administration fédérale et savoir les langues.
En cas de promotion :				
Justice et police.	Adjoint au chef de la division de police.	5,200 à 7,300	2 avril 1918 [2.]	Mêmes conditions d'admission que ci-dessus.
Département militaire. (Commissariat central des guerres.)	3 réviseurs de II ^e classe.	3,700 à 4,800	30 mars 1918 [1.]	Etre officier; connaissance de la comptabilité militaire et des langues allemande et française.
Les places seront probablement repourvues par voie de promotion.				

Branche de service, S'adresser à	Place vacante	Traitement Fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Département militaire. (Commissariat central des guerres.)	Contrôleur de II ^e classe du contrôle de l'inventaire du Commissariat central des guerres.	3700 à 4800	1 avril 1918 [2.].	Officier, connaissance de la comptabilité militaire et des langues allemande et française.
Département des finances et des douanes. (Direction des services fédéraux de caisse et de comptabilité.)	Aide comptable.	3,700 à 4,800	6 avril 1918 [2.].	Bonne instruction générale et commerciale, connaissance à fond de la comptabilité en partie double, deux langues.
(Direction des services fédéraux de caisse et de comptabilité.)	Aide.	3,200 à 4,300	6 avril 1918 [2.].	Bonne instruction générale, connaissance des travaux de bureau, deux langues.
Département de l'économie publique. (Division de l'Agriculture.)	Ingénieur agricole attaché à la division de l'agriculture.	4200 à 5800 évent. 5200 à 7300 plus les suppléments de revalorisation.	6 avril 1918 [2.].	Diplôme d'ingénieur rural de l'école polytechnique fédérale, expérience dans la question des améliorations foncières.
Chemins de fer fédéraux. (Direction du IV ^e arrond. à St-Gall.)	Ingénieur de I ^{re} classe comme chef de bureau technique de l'ingénieur en chef de la voie du IV ^e arrondissement. à St-Gall.	5200 à 8000	6 avril 1918 [2.].	Etudes techniques supérieures complètes; connaissance approfondie de la construction et de l'entretien des chemins de fer.
(Direction générale à Berne.)	Commis de I ^{re} classe au service du contentieux.	3000 à 4800	6 avril 1918 [2.].	Etudes juridiques complètes; savoir à fond l'allemand et le français. Les candidats de langue française obtiendront la préférence.

Entrée en fonctions: Le plus tôt possible.

Département des postes et des chemins de fer.

Administration des postes.

- | | | |
|---|---|---|
| 1. Facteur de messagerie à Lausanne. | } | S'adresser, d'ici au 6 avril 1918, à la direction des postes de Lausanne. |
| 2. Garçon de bureau à Lausanne. | | |
| 3. Administrateur postal à Avenches. | | |
| 4. Buraliste et facteur à Bramois. | | |
| 5. Facteur à Chexbres. | } | S'adresser, d'ici au 6 avril 1918, à la direction des postes de Berne. |
| 6. Facteur de messagerie à Grandson. | | |
| 7. Deux commis à Berne. | | |
| 8. Facteur d'exprès à Berne. | | |
| 9. Buraliste et facteur à Gampelen. | } | S'adresser, d'ici au 6 avril 1918, à la direction des postes de Bâle. |
| 10. Facteur à Lyss. | | |
| 11. Buraliste et facteur à Trubschachen. | | |
| 12. Commis au Locle. S'adresser, d'ici au 6 avril 1918, à la direction des postes de Neuchâtel. | } | S'adresser, d'ici au 6 avril 1918, à la direction des postes de Bâle. |
| 13. Chef de bureau à Bâle. | | |
| 14. Buraliste et facteur à Erschwil. | | |
| 15. Administrateur postal à Liestal. | } | S'adresser, d'ici au 6 avril 1918, à la direction des postes de Lucerne. |
| 16. Commis à Zofingue. S'adresser, d'ici au 6 avril 1918, à la direction des postes de Aarau. | | |
| 17. Commis à Lucerne. | | |
| 18. Commis à Entlebuch. | } | S'adresser, d'ici au 6 avril 1918, à la direction des postes de Zurich. |
| 19. Buraliste à Zell. | | |
| 20. Chef de bureau à Zurich. | | |
| 21. Sous-chef de bureau à Zurich. | } | S'adresser, d'ici au 6 avril 1918, à la direction des postes de Zurich. |
| 22. Deux commis à Zurich. | | |
| 23. Facteur de lettres à Zurich. | | |
| 24. Garçon de bureau à Zurich. | | |
| 25. Commis à Zollikon. | | |
| 26. Buraliste postal à Hauptwil. | | |

27. Deux commis à St. Gall.
 28. Facteur à Bütschwil.
 29. Buraliste à Pfäffikon (Schwyz).
- } S'adresser, d'ici au 6 avril 1918, à la direction des postes de St. Gall.
-

1. Facteur de lettres à Genève. S'adresser, d'ici au 30 mars 1918, à la direction des postes de Genève.
 2. Buraliste postal à Hunibach p. Thoun. S'adresser, d'ici au 30 mars 1918, à la direction des postes de Berne.
 3. Aide de 1^{re} classe à Zurich. S'adresser, d'ici au 30 mars 1918, à la direction des postes de Zurich.
 4. Commis de poste à Coire. S'adresser, d'ici au 30 mars 1918, à la direction des postes de Coire.
-

Administration des télégraphes.

1. Télégraphiste à Bâle. S'adresser, d'ici au 6 avril 1918, à la direction d'arrondissement des télégraphes d'Oltén.
 2. Deux télégraphistes à Berne. S'adresser, d'ici au 6 avril 1918, à la direction d'arrondissement des télégraphes de Berne.
 3. Chef-comptable à Berne. Conditions: Connaissance de la tenue des livres, ainsi que de la comptabilité de l'administration des télégraphes et des téléphones. La place est occupée provisoirement. S'adresser, d'ici au 6 avril 1918, à la direction générale des télégraphes de Berne.
-
1. Télégraphiste à Genève. S'adresser, d'ici au 30 mars 1918, à la direction des télégraphes de Lausanne.
 2. Télégraphiste à Zurich. S'adresser, d'ici au 30 mars 1918, à la direction des télégraphes de Zurich.
- 

Indispensable pour les autorités administratives, judiciaires et communales, pour les juristes, les notaires, pour les maisons de banque, pour tout industriel et commerçant etc. etc.

 Il paraîtra prochainement.

Loi fédérale sur les droits de timbre
— **Bundesgesetz über die**
Stempelabgabe.

Edition française-allemande,
les deux textes en regard.

Avec ordonnance d'exécution du Conseil fédéral
et un index alphabétique soigné.

Env. 180 pages.

Prix relié env. Fr. 4. —.

K.-J. Wyss Erben, éditeurs, Berne.

MISE AU CONCOURS DE TRAVAUX, DE FOURNITURES ET DE PLACES ANNONCES ET INSERTIONS

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1918
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	13
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.03.1918
Date	
Data	
Seite	510-516
Page	
Pagina	
Ref. No	10 081 600

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.